

<b>I. N. A. O.</b>	
<b>COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES</b>	
<b>Consultation écrite</b>	
Résumé des décisions prises	
<b>2020-CN</b>	<b>Date : consultation écrite du 31 juillet au 21 août 2020</b>

Le Président du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a décidé, sur la base de l'article 2 du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres du comité national pour les dossiers suivants :

<b>2020-CN</b>	<p><b>Nomination du groupe de travail sur l'encadrement réglementaire des rosés de saignée</b></p> <p>A la question : <b>Approuvez-vous la composition de ce groupe de travail ?</b>  Membres consultés : 61  Réponses reçues : 40</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">OUI - 40</td> <td style="text-align: center;">NON - 0</td> <td style="text-align: center;">ABSTENTION - 0</td> </tr> </table> <p>Il a été répondu « oui » à l'unanimité des suffrages exprimés</p> <p><b>Au regard des avis exprimés, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a approuvé la composition de ce groupe de travail.</b></p>	OUI - 40	NON - 0	ABSTENTION - 0
OUI - 40	NON - 0	ABSTENTION - 0		